

PROCÈS VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 14 mars 2023, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PRIMEVERT, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU,
Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoints au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE,
Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, PAIRON, FRANCKHAUSER,
MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS,
MM. DELEUSE, TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, BETIS, Mme
PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme HERMOSO ayant donné mandat à Mme HARDY

Mme GUILCHER ayant donné mandat à Mme PEREZ

M. MONFORT ayant donné mandat à M. MARIA

Mme VINCENT ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. MAROUF ayant donné mandat à M. CAPITANIO jusqu'à la question 11

M. LEFEVRE ayant donné mandat à M. BORDIER

M. THOVEX ayant donné mandat à M. CADEDDU

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à Mme PRIMEVERT

M. BOUCHÉ ayant donné mandat à M. BETIS

Mme CERCEY ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

M. BAYER-VILAIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Adjoint à la Responsable du Secrétariat Général,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés.

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 février 2023

Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023. M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey ayant voté contre, M. Maubert s'étant abstenu.

AFFAIRES GENERALES

1 – Fermeture de classes pour l'année scolaire 2023/2024.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

PERSONNEL

2 – Participation à la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

3 – Contrats d'apprentissage : Modification de la délibération DEL03RH170222 du 17 février 2022.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

4 – Approbation de la possibilité de pourvoir un poste par voie contractuelle.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

5 – Modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents communaux.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

6 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

7 – Approbation du choix du Concessionnaire et du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale du mobilier urbain sur le territoire communal.

Sur le rapport de M. Chaulieu

Après interventions de MM. Maubert, Capitanio, Chaulieu et Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, 5 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert).

8 – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes relative aux prestations de diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Sur le rapport de M. Bordier

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

9 – Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois - Approbation du versement d'acomptes trimestriels du Fonds de Compensation de Charges Territoriales (FCCT) au titre de l'exercice 2023.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

10 – Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'exercice 2022.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

11 – Présentation de l'état annuel des indemnités perçues en 2022 par les élus.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Ont pris acte.

Arrivée de M. Marouf, Conseiller Municipal.

12 – Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2023.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après interventions de MM. Maubert, Capitanio, Bordier et Mme Panassac

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023
1-PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	70 907 500 €	78 036 000 €
920-Services généraux	14 113 529 €	589 000 €
921-Sécurité et salubrité publique	2 191 700 €	180 000 €
922-Enseignement - Formation	13 495 700 €	1 658 000 €
923-Culture	5 999 055 €	274 000 €
924-Sports et Jeunesse	9 511 122 €	1 998 000 €
925-Interventions sociales et santé	915 694 €	0 €
926-Famille	8 005 900 €	4 018 000 €
927-Logement	356 600 €	180 000 €
928-Aménagement et services urbains-Environnement	8 648 700 €	668 000 €
929>Action économique	389 500 €	56 000 €
931-Opérations financières	440 000 €	0 €
932-Dotations et participations non affectées	6 840 000 €	7 105 000 €
933-Impôts et taxes non affectées	0 €	61 310 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	7 128 500 €	0 €
934-Transferts entre sections	1 500 000 €	0 €
939-Virement à la section d'investissement	5 628 500 €	0 €
TOTAL DE LA SECTION	78 036 000 €	78 036 000 €

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert)

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023
2-PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	17 128 500 €	10 000 000 €
900-Services généraux	2 495 000 €	0 €
901-Sécurité et salubrité publique	900 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	2 356 000 €	0 €
903-Culture	448 000 €	200 000 €
904-Sports et Jeunesse	1 435 000 €	0 €
905-Interventions sociales et santé	0 €	0 €
906-Famille	128 500 €	0 €
907-Logement	100 000 €	0 €
908-Aménagement et services urbains-Environnement	5 346 000 €	150 000 €
909-Action économique	520 000 €	0 €
911-Dettes et autres opérations financières	3 400 000 €	2 000 000 €
912-Dotations et participations non affectées	0 €	1 750 000 €
913-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	0 €	5 500 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	0 €	7 128 500 €
914-Transferts entre sections	0 €	1 500 000 €
919-Virement de la section de fonctionnement	0 €	5 628 500 €
TOTAL DE LA SECTION	17 128 500 €	17 128 500 €

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert)

Il est procédé au vote du total des subventions de fonctionnement attribuées dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2023, pour un total de 3.357.064 euros.

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, 1 abstention (M. Maubert), voix contre 4 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

Il est procédé au vote relatif à l'attribution des subventions aux associations suivantes :

Office Municipal de la Culture

27 voix pour

1 abstention (M. Maubert)

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hardy/
C. Yvenat/N. Marouf/K. Perez/N. Franckhauser/T. Ballerini/A. Chaptal/B. Pairon/
C. Hervé/T. Simeoni/P. Francini/R. Maria

Musique et Danse

35 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hervé/C. Hardy/
C. Delessard/T. Simeoni/S. Deleuse

Accueil-Emploi

37 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/K. Perez/
M.L. Beyo/B. Pairon

Office Municipal des Sports

28 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/B. Bordier/
T. Barnoyer/R. Maria/P. Lejeune/P. Francini/N. Marouf/F. Turpin/ T. Ballerini/F. Monfort/
N. Franckhauser/C. Tendil/B. Pairon

Harmonie Municipale

38 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/S. Chaulieu/
B. Bordier

Association Mille Ans d'Histoire

40 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire

Comité de Jumelage

35 voix pour

4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey)

N'ont pas pris part au vote de cette subvention : Madame le Maire/C. Hervé/K. Perez/
B. Pairon/B. Bordier/O. Thovex

Il est procédé à un vote global du BP 2023 (section de fonctionnement plus section d'investissement) :

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert)

13 – Fiscalité communale - Vote du taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2023.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, voix contre 5 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert).

14 – Approbation des avenants aux conventions d'aide financière passées entre la Ville de Maisons-Alfort et les associations locales bénéficiant d'une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23.000 euros.

Sur le rapport de Mme Hardy

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

15 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros en faveur de l'association KISS (Kinés d'Ile-de-France Solidement Solidaires) pour un projet humanitaire à Madagascar en 2023.

Sur le rapport de Mme Hardy

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

16 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros en faveur des populations civiles de Turquie et de Syrie suite au tremblement de terre meurtrier survenu le 6 février dernier.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Le Maire

Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Romain MARIA